



Flash Info CCE

du 24 et 25 juin 2009



APPROBATION « Procès verbaux du C.C.E »

☞ Le procès verbal du 10 mars 2009 a été approuvé avec 18 voix favorables et 2 abstentions

☞ Le procès verbal du 28 avril 2009 a été approuvé à l'unanimité avec 20 voix favorables.

INFORMATION « Mise en place d'un test sur le self scanning »

Suite à la mise en place du self scanning au magasin d'Auteuil, Carrefour déploie un test sur 5 magasins d'ici la fin de l'année 2009. Les magasins seront de typologies différentes : **Chambourcy, Rennes Cesson, Portet sur Garonne, Monaco et Marseille Bonneveine.**

Le principe du self scanning : permettre aux clients sur présentation de leur carte de fidélité de scanner eux même leurs produits en faisant leurs courses et ne plus vider leur chariot sur un tapis de caisse. Les clients pourront payer directement aux bornes de paiement (1 borne espèce, 3 bornes cartes bancaire et un poste d'assistante) ou à une caisse traditionnelle. Une zone de scanettes sera à disposition du client.

2 objectifs ☞ satisfaire les clients souhaitant être autonomes et leur apporter un service aux heures d'affluence, leur faire gagner du temps. Permettre au client de piloter son budget au fur et à mesure de ses courses. Le self scanning serait un outil de fidélisation.

Le client signera un contrat d'adhésion qui l'engage pour partie à subir des contrôles caddie inopinés.

A savoir que le magasin d'Auteuil enregistre 4 537 adhésions clients. Les clients utilisent environ 40 scanettes sur 90 à disposition soit 40 %.

Le coût d'une scanette s'élève à 700 €

Déclaration F.O du représentant syndical au C.C.E ☞ Michel ENGUELZ

F.O considère que la mise en place du self-scanning sur 5 magasins tests avec des ilots sans assistante de caisses en supplément des caisses libres services est très préoccupante pour les effectifs des caisses.

De plus les annonces de Lars OLOFSON prévenant qu'il n'exclut pas la possibilité de réduire les effectifs ne peuvent qu'accroître l'inquiétude du syndicat Force Ouvrière pour les emplois de l'assistant(e) de caisses dans les hypermarchés.

En conséquence pour F.O, il n'est pas possible d'envisager un déploiement de ce projet « Self scanning », alors que dans un même temps le déploiement des Caisses Libres Services n'est pas totalement réalisé.

POINT A DATE « Déploiement des Caisses libres services

► 123 magasins ont été pré-visités soit 98 %, 34 magasins formés avec 1 227 assistantes (30 à 50 % des secteurs caisses en moyenne). Les assistants(e) qui sont affecté(e)s à ces postes sont volontaires.

F.O a rappelé l'engagement de la direction à faire appel en priorité aux salariés volontaires en inaptitude ou en reclassement pour handicap.

Au magasin d'Orléans, le panier moyen est de 18 €, il représente 7 à 21 % des débits et le C.A réalisé est de 4 %. Le nombre de client/ jour est passé de 97 à 197.

Aujourd'hui 31 magasins sont équipés de caisses libres services soit 25 % !

Les prochains déploiements : 5 magasins en juin, 26 en juillet, 21 en août, 25 en septembre et 15 en novembre.

RAPPORT COMMISSION ECONOMIQUE « Sur le projet parcours client vague 2 »

Rappel : La commission économique du C.C.E Carrefour Hypermarchés S.A.S a été mandatée lors de la réunion du C.C.E du 28 avril 2009, afin d'étudier l'impact social que pourrait avoir la réorganisation de l'encaissement E.P.C.S initiée actuellement par la direction nationale.

Calendrier : La commission économique mandatée sur le dossier parcours clients 2 s'est réunie les :
20 mai - 27 mai - 04 et 05 juin et 11 et 12 juin 2009.

Les sources de données utilisées par la commission économique sont :

2 questionnaires élaborés et destinés aux secrétaires de C.E du périmètre (Le questionnaire N°1 destiné aux magasins déployés et le questionnaire N°2 destiné aux magasins de la vague 2 et aux magasins non déployés). Ces deux questionnaires ont été transmis aux représentants syndicaux du CCE pour diffusion aux secrétaires de C.E appartenant aux différentes organisations syndicales.

Les données présentées au CCE, les données communiquées par la direction, une réunion de la commission économique avec la DRS et le responsable national du projet parcours clients.

47 établissements sur 133 ont retourné le questionnaire à la commission économique.

Ce panel d'établissements est bien représentatif de l'ensemble du périmètre. En effet, il comprend des établissements de la vague 1 et 2 ainsi que des magasins qui ne sont pas concernés par ce projet, ces établissements sont de taille et de localisation géographique différentes.

Pour la vague 1 :

Givors, Auteuil, Laval, Coquelles, Saint Herblain, Champs sur Marne, Rennes Cesson, Lomme, Cholet, Créteil, Bonneveine, Sens, Besançon valentin, Châteauroux, Wasquehal, Nantes Beaujoire.

Pour la vague 2 :

Claye souilly, Carré Sénart, Chambourcy, Dijon Toison d or, Toulon Mayol, Ollioules, Venette, Lattes, Saint Quentin, Venissieux, Belle Epine, Bercy2, Nice Lingostière, Quetigny, Pontault Combault, Toulon Grand Var, Montesson, Reims Cernay, Drancy, Saint Denis, Avignon, Saran, Sainte Geneviève des bois, Marseille le Merlan, Aix en Provence, Antibes...

Impact social ↩

69% des Comités d'établissements concernés par le déploiement de la vague 1 de parcours client ont été informés que l'encaissement EPCS était classé métier sensible.

85% des Comités d'établissements concernés par le déploiement de la vague 1 du parcours client ont été consultés à l'issue de l'information sur la simplification du parcours client.

63% des Comités d'établissements concernés par le déploiement de la vague 2 du parcours client ou non déployables n'ont pas été informés que l'encaissement EPCS était classé métier sensible

Un certain nombre d'établissements qui ne sont pas concernés par le projet à ce jour ont vu leurs effectifs réduits de 1 à 5 postes depuis le déploiement de la vague 1

12 % d'effectif en moins sur la vague 2, ainsi les salariés n'ont pas pu profiter de l'accord de GPEC

85 % des réponses recueillies enregistre que les salariés n'ont pas été informés de leur droit aux mesures d'accompagnement et 15 % n'ont pas répondu.

78 % des salariés n'ont pas bénéficié de formation en 2009 et 22 % n'ont pas répondu !

L'étude fait apparaître de nombreux dysfonctionnements. Les représentants du personnel jugent que la procédure d'information des I.R.P. a fonctionné globalement. Il n'en va pas de même du processus d'information des salariés.

FO a dénoncé les méthodes de certaines directions qui ont procédé à des licenciements pour motif d'absence injustifiée, alors que les salariés venaient d'être informés de la réorganisation de l'encaissement E.P.C.S. Ces salariés n'ont donc pas pu bénéficier des mesures d'accompagnement dans le cadre de la GPEC. A savoir que des directions annoncent clairement aux salariés qu'ils n'ont pas d'autre choix que le licenciement si ceux-ci n'acceptent pas le poste proposé !

Les membres F.O de la commission économique : Le président Raphael Pain (Toulon Grand Var), Servane BESSOLES (Lattes), Christine TREDLER (Clayes Souilly), Jean-Marie BEZARD (Les Ulis), Joëlle COSNIER (Collégien) et Carlos DE LEMOS (DEHF) remercient l'ensemble des C.E qui ont participé aux questionnaires afin d'aider la commission dans sa mission.

CONSULTATION « Sur le projet Parcours clients « Vague 2 »

Les membres du C.C.E ont donné un avis défavorable à l'unanimité avec 20 voix sur le déploiement du projet parcours client vague 2.

Partant du constat d'échec de la GPEC pour la vague 1 du parcours clients les représentants F.O. du CCE ont demandé la mise en place d'une commission de suivi des métiers sensibles pour garantir les droits des salariés !

Pour la commission de suivi
F.O a désigné parmi ses membres du C.C.E

Sylvie LALLET (Quetigny)
Marc CREVECOEUR (Montesson)

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE « sur les résultats 2008 »

Présentation du rapport de la commission économique : Raphaël PAIN (F.O Toulon Grand Var)

Les comptes de la société Hypermarché SAS sont très difficiles à analyser, les historiques n'étant pas comparables en raison des diverses fusions et intégrations des dernières années. Cependant, les comptes existent et les faits marquants retenus par la commission économique : le C.A de la société présente une baisse conséquente. (-5%), Pas trop de perte sur la marge commerciale, Frais de personnel contenus et Frais généraux en baisse de 2%. L'année 2008 est une très mauvaise année en termes de Chiffre d'affaire.

On peut noter que pour la première fois le C.A de l'alimentaire est en négatif, particulièrement sur les PFT. Il semblerait que le modèle de magasin Carrefour PFT ne corresponde plus aux attentes des clients. En non alimentaire (-6.7%), le textile est le secteur qui souffre le plus devant l'EPCS et le Bazar (-9%).

La commission économique s'interrogeant sur le devenir du secteur Textile, la direction répond que ce secteur n'est pas concerné par un projet mais qu'une réflexion est actuellement menée sur la réallocation de la surface de vente. D'autre part, la carte FID est génératrice de C.A mais coûte très cher (2%).

EN RESUME : Le C.A n'est pas au Rendez vous, la société Carrefour hypermarché SAS peine sur l'alimentaire et encore plus sur le non alimentaire. Les marges et les coûts de distribution sont maîtrisés, le problème se situe bien au niveau du C.A. (Les gros magasins étant plus pénalisés que les autres)

POINT À DATE : Au 30 mai 2009, les résultats sont au dessous de la prévision, (- 4.70% de C.A)

UNE BAISSÉ HISTORIQUE DES PREVISIONS 2009 ET UNE BAISSÉ IMPORTANTE DES FRAIS DE PERSONNEL

Chiffre d'affaire	-3, 7 %
Marge commerciale	-6,7 %
Marge Totale	-7.3 %
Frais de personnel	-5.3 %
Frais généraux	+ 1, 3 %

CONCLUSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE : Une fois de plus, la commission constate que malgré la multitude de projets initiés par la direction, cela ne favorise pas le développement du Chiffre d'affaires et tend à pénaliser l'emploi.

INFORMATION/CONSULTATION « sur la mise à jour des listes des sociétés adhérant aux accords de participation du PEG et du PERCO de groupe Carrefour France ».

Les membres du C.C.E ont donné un avis favorable à l'unanimité avec 20 voix.



Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la liste des sociétés adhérant au PERCO, PEG de Carrefour France à compter de l'exercice 2009, liste modifiée par le précédent avenant en date du 30 juin 2008. Cette liste mise à jour permet ainsi aux différentes parties prenantes d'assurer un meilleur suivi des différents mouvements de

sociétés ayant affecté ce périmètre. Deux nouvelles sociétés adhèrent à l'accord, au sein du nouveau périmètre de gestion de l'immobilier : Carrefour Property France Gestion et Carrefour Property France Asset Management. Les autres modifications sont des modifications de forme : CASCH dont le nom complet est devenu Carrefour Supply Chain France et le sigle CASCH France. La société Montélimar Distribution s'intitule SDNH, Société Des Nouveaux Hypermarchés. Carautoroutes et Carrefour Voyages.

INFORMATION PROJET DE REORGANISATION DE L'ACTIVITE SAVR CARREFOUR

1° En vue d'une consultation sur les raisons conduisant à la mise en œuvre des mesures de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

2° En vue d'une consultation du Comité sur la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires

Déclaration du représentant syndical Force Ouvrière ⇨ Alain FARGUES

Force ouvrière s'interroge sur le bien fondé de la mise en œuvre des mesures de GPEC sur les SAVR alors que la finalisation du précédent dispositif d'accord de méthode n'est pas effective. De ce fait **FORCE OUVRIERE** estime que la reprise d'un processus de GPEC sur les SAVR d'EVRY, de MEZIEUX et de PROVENCE est prématurée.

Pour **FORCE OUVRIERE** l'activité est viable dans les 3 derniers établissements.

Le volume d'appareils traité dans les SAVR doit permettre une activité qui assure le service attendu par le client.

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE LA POURSUITE DU FONCTIONNEMENT DES SAVR REGIONAUX

1° Les membres du C.C.E ont voté une motion sur le report de la consultation du C.C.E concernant le projet de réorganisation de l'activité des S.A.V.R en raison des congés d'été. **La motion a été adoptée avec 16 voix favorables et 4 abstentions et la consultation reportée au CCE du mois de septembre 2009.**

2° Les membres du CCE ont voté une motion sur la désignation de l'expert du C.C.E qui aura pour mission de mener une étude sur l'ensemble des SAVR.

La motion a été adoptée avec 16 voix favorables et 4 abstentions.

Le cabinet RIERA a été désigné avec 16 voix pour et 4 abstentions.

3° les membres du CCE ont voté une motion pour la mise en place de la commission de suivi du projet de réorganisation des SAVR. **La motion a été adoptée à l'unanimité des membres du CCE avec 20 voix.**

F.O sera représentée à la commission de suivi par Raphael PAIN (Toulon Grand Var) et Guy BULLOT (Venette).

INFORMATION « sur la modification du document unique d'évaluation des risques professionnels »



Le document unique est une obligation légale : code du travail L.4121-2 et 3. Toutes les parties prenantes se sont impliquées pour mettre en place un outil répondant aux attentes de chacun : la CRAM, le médecin du travail, le CHSCT, les chefs de sécurité, DMCS, CNSST et infirmières.



Cet outil sert à l'amélioration de la maîtrise des risques, à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles. **La démarche** : identifier les postes de travail, évaluer et hiérarchiser les risques, planifier les actions de prévention et suivre le plan d'actions.

Le document unique a été validé en commission nationale santé sécurité et en comité d'exploitation.

Le déploiement du document se fera région par région lors d'une réunion de FILE.
Chaque chef sécurité recevra un kit de déploiement ☞



INFORMATION/CONSULTATION « sur le projet de bilan social 2008 »

Face à la dégradation de l'emploi et des conditions de travail sur le périmètre hypermarchés S.A.S, (baisse des effectifs, polyvalence, non remplacement des congés...).

Le vote des élus du C.C.E. enregistre 16 abstentions et 5 défavorables sur le projet du bilan social 2008.

Prochain CCE 10 SEPTEMBRE 2009 (à confirmer)

PROCHAINEMENT :
La commission économique du C.C.E
VOUS FERA PARVENIR UN QUESTIONNAIRE
SUR LE POSTE DU STANDARD

Rédactrice : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E - beldomi13@gmail.com – 06.15.35.08.47

BONNES VACANCES **A VOUS ET VOS FAMILLES**